

6.3.6. Plan des servitudes aériennes

Trappes

ELABORATION

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil d'agglomération du 23/02/2017



La Présidente,
Michel Laugier
Date de rédaction: 09/10/2015
Date de mise à jour: 29/11/2016
Date d'approbation: 03/12/2016
1 rue Eugène Heaflé - BP 10118 - 78192 Trappes Cedex
Tél. : 01 39 44 80 80 - www.sq.fr



Limite de commune

PT1 - Servitude de protection des centres de réception radio-électriques contre les perturbations électromagnétiques

Station hertzienne d'Elancourt PTT (ANFR 078 022 0028)

Zone de garde (rayon de 1000 m)

Zone de protection (rayon de 3000 m)

Station hertzienne de Guyancourt EDF, réseau de Guyancourt (n° CCT 078 22 080)

Zone de protection (rayon de 3000 m)

PT2 - Servitude de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles

Station hertzienne d'Elancourt PTT (ANFR 078 022 0028)

Zone secondaire de dégagement (rayon de 1000 m)

